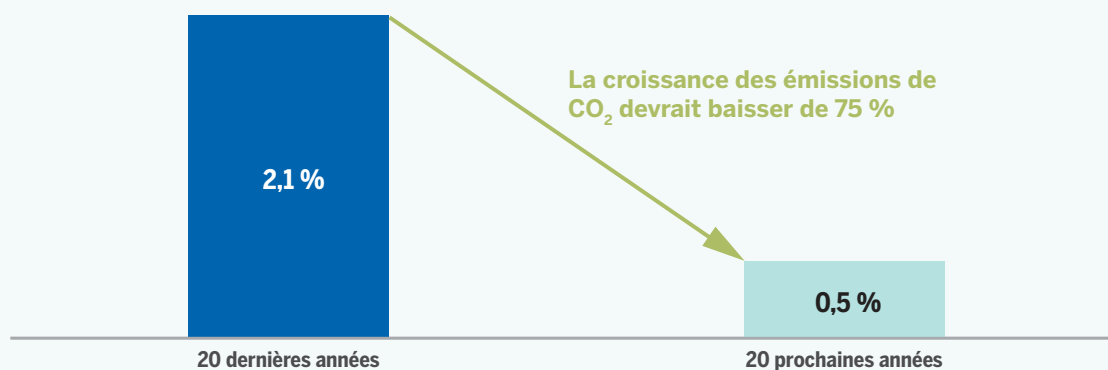


Vision d'ensemble : la Terre

Les effets de l'innovation se ressentent non seulement sur les entreprises, mais aussi sur l'environnement. Un exemple de technologie innovante favorisant le développement durable est la réduction prévue des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), qui représentent une grave menace pour l'avenir de notre planète. Les implications de cette tendance peuvent séduire les investisseurs de plus en plus nombreux à vouloir profiter des bénéfices potentiels des technologies respectueuses de l'environnement.

Croissance annuelle des émissions de CO₂ liées à l'énergie



Source : Agence américaine d'information sur l'énergie.

Note : « 20 dernières années » désigne 1997-2017 et « 20 prochaines années » 2017-2037.

- Selon les estimations, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adoption de sources d'énergie renouvelables et issues du gaz naturel, moins polluantes, devraient réduire de 75 % la croissance annuelle des émissions de CO₂ au cours des 20 prochaines années comparées aux 2 dernières décennies.
- Il est difficile de réduire les émissions de CO₂ dans la mesure où la croissance économique mondiale est soutenue ; toutefois, l'intensité énergétique, ou volume d'énergie utilisé par unité d'activité économique, est en train de diminuer sensiblement.¹
- Tous ces changements sont dictés par l'innovation. Les nouvelles technologies et les gains d'efficacité qu'elles engendrent aident à réduire les coûts des énergies renouvelables. En effet, d'ici quelques années, le coût de l'énergie éolienne et solaire par kilowatt devrait être plus ou moins égal à celui des combustibles fossiles comme le charbon ou le gaz.²
- Les stratégies de gestion ESG investissent la plupart du temps dans des entreprises qui permettent de générer ces gains d'efficacité d'une manière plus respectueuse de l'environnement. D'après les recherches, la présence d'investissements ESG serait aussi bénéfique à votre portefeuille qu'à Dame Nature (cf. Alger On the Money, « [A New Way to Lower Risk?](#) »).

¹ Agence américaine d'information sur l'énergie, « International Energy Outlook 2017. »

² Nextera Energy, Présentation investisseurs février/mars 2018.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en avril 2018. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le Prospectus et le Prospectus simplifié, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.